

Evacuation dans l'urgence

Dans plusieurs usines, des accidents de travail ont eu lieu nécessitant un transfert du blessé vers l'hôpital.

En dehors des périodes d'ouverture de l'infirmierie, le manager se trouve dans une situation de prise de décision urgente. En appelant le 15, le SAMU peut prendre la décision de ne pas venir sur place, mais de demander un transfert à l'hôpital.

Stellantis Mulhouse a établi une convention avec un prestataire extérieur afin d'assurer ces déplacements, l'ambulance des pompiers n'ayant plus d'agrément. Cette procédure n'est pas connue par tous les managers et souvent c'est lui ou un de ses collaborateurs qui effectuent l'évacuation du blessé.



La CFE-CGC dit STOP à ces initiatives.

Même si ces actions partent d'un bon sentiment, le risque encouru en cas de dégradation de l'état de santé du blessé durant le trajet est trop grand. Les managers ou les collègues de travail n'ont pas pour mission et ne sont pas habilités à transporter des victimes d'accidents.

La **CFE-CGC** demande :

-  A la Direction d'établir une procédure expliquant à la ligne managériale toutes les étapes d'une évacuation d'un collaborateur vers l'hôpital ;
-  Que cette procédure soit connue de tous les agents de maîtrise et qu'elle soit disponible dans le portail du RU ;
-  Qu'une information à tous les membres CSSCT du pôle soit faite.

La **CFE-CGC** a interpellé la direction lors de la réunion CSE ordinaire de février concernant ce sujet. Elle rappelle la réglementation du Code de la santé publique :

- L'employeur à l'obligation de prévoir l'organisation des secours à mettre en œuvre dans l'entreprise dans l'hypothèse où un salarié serait victime d'un accident ou d'un malaise.
- Toute personne effectuant un transport sanitaire doit avoir été préalablement agréée par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé. (L. 6312-2 du Code de la santé publique).

La santé des collaborateurs étant un objectif prioritaire de la direction, qu'elle se donne les moyens de l'atteindre !

Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :
<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS !



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

